



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE,
DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LII)/1
18 septembre 2018

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION
5 - 9 novembre 2018
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2018
5. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet
6. Nouveaux projets et avant-projets
7. Examen des projets et avant-projets en cours
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluation a posteriori
10. Travaux de politique
11. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2018
12. Dates et lieux des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions des Comités
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la Session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la Session

La cinquante-deuxième session des Comités sera conduite conjointement et coprésidée par M. Björn Merkell (Suède), Président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et M^{me} Anna Tyler (Nouvelle-Zélande), Présidente du Comité de l'industrie forestière (CFI).

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

[Document CEM-CFI(LII)/1]

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituels groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour les assister dans leur examen de questions particulières inscrites à l'ordre du jour. Les points 4, 5, 6 et 9(A) de l'Ordre du jour seront abordés dans le cadre de la séance commune des Comités.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister à la session en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2018

Ce point sera abordé en séance commune des Comités. Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2018 proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et avalisé lors de la cinquante et unième session des Comités est: «Initiatives du secteur privé destinées à promouvoir les bois tropicaux: Une opportunité de collaboration». Une note d'information détaillant le programme et donnant les noms des intervenants à cette Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2018 sera diffusée préalablement à la session.

Point 5 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet

[Document ITTC/EP-53]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans le rapport produit par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités. Le rapport du cinquante-troisième Panel d'experts, comportant ses observations d'ordre général, figure au document ITTC/EP-53.

Point 5 - Nouveaux projets et avant-projets

[Document ITTC/EP-53]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique, assortie d'un délai, de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la Décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet, lesquelles ont été émises lors de sa cinquante-troisième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 9 au 13 juillet 2018, et réunies sous la cote de document ITTC/EP-53.

Cinquante-troisième Panel d'experts

Catégorie 1:

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE

PD 844/17 Rev.2 (M)	Promotion de la plantation des essences localement menacées Timoho (<i>Kleinhovia Hospita</i> L.), Mentaok (<i>Wrightia Pubescens</i> R.Br.) et Terbelo Puso (<i>Hymenodictyon Orixense</i> (Roxb.) Mabb.) en vue d'améliorer leur utilisation durable, ainsi que les moyens d'existence et la culture des populations locales	Indonésie
---------------------	---	-----------

Comité de l'industrie forestière		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 841/17 Rev.2 (I)	Mise en place de partenariats entre les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'acacia et de l'eucalyptus au Viet Nam	Viet Nam
PD 870/18 Rev.1 (I)	Développement d'un système efficace d'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le cadre de la mobilisation des Unités forestières d'aménagement pour améliorer les moyens d'existence des collectivités dans le Nusa Tenggara	Indonésie

Grille de classement des propositions de projet

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Point 7 - Examen des projets et avant-projets en cours

[Document CEM-CFI(LII)/2]

Poursuivant la rationalisation de ses travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la Décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CEM-CFI(LII)/2 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. L'état d'exécution de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CEM-CFI(LII)/2, et la date de tenue de la session. Les projets et avant-projets qui sont conformes aux dispositions de la Décision 4(XXV) sont mis en relief en caractères gras dans le document CEM-CFI(LII)/2. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants:

(A) Projets en cours d'exécution

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 599/11 Rev.1 (M) Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière (Philippines)
2. PD 692/13 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières (Côte d'Ivoire)
3. PD 732/14 Rev.2 (M) Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique

4. PD 751/14 Rev.3 (M) Gestion durable des forêts du bassin du Chimbo en Équateur: conservation des ressources forestières et des systèmes agro-forestiers comme mécanisme de renforcement de l'inclusion économique des foyers ruraux, en particulier les femmes, établis dans ce secteur
5. PD 756/14 Rev.1 (M) Élaboration d'un programme de services de gestion d'entreprise destiné aux micros, petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois guatémaltèque

Comité de l'industrie forestière

1. PD 737/14 Rev.2 (I) Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord Sumatra
2. PD 770/15 Rev.1 (I) Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho
3. PD 815/16 Rev.2 (I) Accroissement de l'efficacité des plantations d'acacia et de l'industrie de transformation du bois au Viet Nam

(B) Projets en attente de financement

*** Les projets marqués d'un astérisque (approuvés, mais non financés dans les 20 mois suivants) seront frappés de caducité d'ici la session suivante en 2019.**

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 791/15 Rev.3 (M) * Contribution des terroirs forestiers communaux et des petites entreprises au commerce du bois de source licite au Ghana
2. PD 796/15 Rev.2 (M) Mise en place d'un système de collecte, stockage, traitement, analyse et dissémination des statistiques forestières et fauniques au Cameroun
3. PD 819/16 Rev.2 (M) * Étude du marché des produits forestiers au Pérou
4. PD 832/16 Rev.2 (M) * Mise en œuvre de mécanismes d'amélioration de la traçabilité dans la filière forêt-bois au Guatemala
5. PD 839/17 Rev.1 (M) * Renforcement et consolidation du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illicite et du commerce associé au Cameroun – Phase 2
6. PD 844/17 Rev.2 (M) Promotion de la plantation des essences localement menacées Timoho (*Kleinhovia Hospita* L.), Mentaok (*Wrightia Pubescens* R.Br.) et Terbelo Puso (*Hymenodictyon Orixense* (Roxb.) Mabb.) en vue d'améliorer leur utilisation durable, ainsi que les moyens d'existence et la culture des populations locales (Indonésie)
7. PD 845/17 Rev.1 (M) * Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana
8. PD 858/17 Rev.1 (M) * Tendances des marchés chinois des produits du bois et leur dépendance au commerce international des bois tropicaux à l'horizon 2030
9. PD 863/17 Rev.1 (M) * Développement et renforcement du marché intérieur des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux au Guatemala

Comité de l'industrie forestière

1. PD 709/13 Rev.2 (I) * Renforcer le secteur artisanal balinais du travail du bois en améliorant la qualité de la matière première issue de plantations et en se conformant aux exigences de la légalité (Indonésie)
2. PD 761/14 Rev.2 (I,M) * Œuvrer à un partenariat entre des groupements paysans et la filière forêt-bois (Indonésie)
3. PD 788/15 Rev.2 (I) * Pérenniser la gestion forestière grâce à une compétitivité accrue des petites et moyennes entreprises de la filière bois du district de Ciamis dans l'ouest de la province indonésienne de Java (Indonésie)
4. PD 841/17 Rev.2 (I) Mise en place de partenariats entre les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de l'acacia et de l'eucalyptus au Viet Nam
5. PD 870/18 Rev.1 (I) Développement d'un système efficace d'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le cadre de la mobilisation des Unités forestières d'aménagement pour améliorer les moyens d'existence des collectivités dans le Nusa Tenggara (Indonésie)

Point 8 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CEM-CFI(LII)/3]

Les Comités pourront examiner le rapport rédigé par le Secrétariat, figurant sous la cote CEM-CFI(LII)/3, relatif aux projets suivants qui peuvent être déclarés achevés:

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

Aucun.

Comité de l'industrie forestière

1. PD 600/11 Rev.1 (I) Modèle de renforcement des capacités à une exploitation rentable et durable des ressources du bambou en Indonésie

Point 9 - Évaluation a posteriori

(A) Rapports d'évaluation a posteriori

Il est rappelé aux Comités qu'aucun projet n'avait été sélectionné pour évaluation a posteriori lors de leur cinquante et unième session.

(B) Sélection de projets pour évaluation a posteriori

Aux termes de la Décision 3(XXVIII) du CIBT «Évaluation des projets a posteriori», les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation a posteriori tout projet individuel ou groupe(s) de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite Décision. Il est d'usage que les Comités envisagent une évaluation a posteriori lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Les Comités pourront par conséquent examiner et retenir les projets qui seront déclarés achevés à la présente session au titre du point 8 du présent Ordre du jour, qui satisfont aux critères de la Décision 3(XXVIII) du CIBT, et dont le solde des budgets approuvés permette de conduire une évaluation a posteriori [on notera que la totalité des sommes disponibles dans le fonds commun des évaluations a posteriori créé en application de la Décision 3(XXVIII) a été épuisée suite aux mesures prises pour remédier à la défaillance financière de l'OIBT en application des dispositions de la Décision 6(LII)].

Point 10 - Travaux de politique

Aux termes de la Décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.

- Utiliser l'actuel Plan d'action stratégique de l'OIBT, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les Décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique; et
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

Au cours de leur cinquante et unième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur cinquante-deuxième session les travaux de politique relevant du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés:

- Accès aux marchés;
- Certification des forêts et du bois;
- Sélection de données et analyse des éléments relatifs à la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois que prépare l'OIBT; et
- Rapport d'avancement sur le Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM).

Comité de l'industrie forestière

Au cours de leur cinquante et unième session, les Comités ont décidé après délibérations de ne pas inclure de travaux de politique à l'ordre du jour de leur réunion suivante, mais que si des activités du Programme de travail biennal (PTB) les concernant recevaient un financement lors de cette session, il pourrait être proposé qu'elles fassent l'objet de discussions dans le cadre des travaux de politique lors de leur cinquante-deuxième session.

Point 11 - Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2019

L'élection des Présidents et des Vice-présidents pour 2019 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 12 - Dates et lieux des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions des Comités

Les dates et lieux des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions.

Point 13 - Autres

Les Comités pourront examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Les Comités pourront envisager de transmettre leurs recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant l'économie, les statistiques et les marchés ainsi que l'industrie forestière.

Point 15- Rapport de la session

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations adressées au Conseil. Les Comités pourront prier les coprésidents de présenter ce rapport durant la cinquante-quatrième session du Conseil pour examen et adoption.